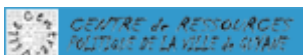


# GUYANE COHESION

La lettre d'information de la Politique de la Ville

Janvier 2009 , N°19



12 rue du 14 Juillet BP 691  
97336 Cayenne Cedex  
Tél. : 05 94 28 79 43  
Fax : 05 94 28 79 44  
centre-ville.guyane@wanadoo.fr  
www.crpv-guyane.org

## DES NOUVELLES DU RESEAU

### Le Centre de Ressources vous souhaite une bonne année!

Si l'année 2008 a été celle du lancement de l'évaluation des CUCS, l'année 2009 sera celle d'une nouvelle page de la Politique de la Ville avec la réorganisation des CUCS et la RGPP, aboutissant à une nouvelle façon d'exercer pour les professionnels de la Politique de la Ville.

Pour échanger et discuter du programme d'intervention du Centre en 2009, un comité de direction est organisé le 23 janvier à 14h30.

2009 devrait être l'année de la stratégie et de l'expérimentation pour faire face aux enjeux d'une croissance démographique soutenue en Guyane.

Elle sera l'année de changement aussi pour le Centre de Ressources qui devrait accompagner les professionnels de la Politique de la Ville dans une configuration renouvelée.

### CIV

Un comité interministériel des Villes devrait avoir lieu le 20 janvier prochain. Il devrait examiner les retards pris dans la mise en place du plan Espoir Banlieues et les réformes concernant la Politique de la Ville dans le cadre de la RGPP.

## AGENDA

### Coordination des chargés de mission développement économique

- 21 janvier à 10h au Centre

### Réunion des coordinateurs PRE

- 23 janvier à 10h au Centre

### Comité de direction du Centre de Ressources

- 23 janvier à 14h30 au Centre

## OFFRE D'EMPLOI

### Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane

- Un(e) directeur(rice)

- Un(e) chargé(e) d'études "Observation territoriale et SIG"

Ville de Cayenne-  
Projet développement et  
rénovation urbaine

## ACTUALITES NATIONALES

### Conseil d'administration de l'Acse - programme d'interventions 2009

L'Acse se transforme autour de trois priorités: la mise en oeuvre de certaines mesures du Plan Banlieues, le financement et l'évaluation des CUCS, le développement des actions de prévention des discriminations.

Sept axes ont été mis en avant :

#### 1 - poursuivre l'animation et le suivi des programmes territoriaux des CUCS

L'accent est mis sur le lien de plus en plus étroit à construire entre le Plan Espoir Banlieues notamment l'accompagnement scolaire, les PRE et les Ateliers Santé Ville. L'ACSE souligne que les crédits relevant des actions de développement économique restent sous-utilisés.

Enfin, quelques dispositifs sont à développer en priorité :

- la création des Maisons de santé
- la signature de contrats locaux de santé publique
- la professionnalisation des Adultes-relais
- la gestion urbaine de proximité

#### 2 - développer les actions de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité

#### 3 - promouvoir l'accès à la culture et la diversité

#### 4- consolider le partenariat avec l'ANRU

#### 5 - contribuer à la prévention de la délinquance

#### 6 - poursuivre l'animation du service civil volontaire

#### 7 - améliorer le service rendu aux bénéficiaires de l'agence

Derrière cet axe se cache une nouvelle politique de contractualisation avec les associations permettant d'accélérer et de simplifier le paiement de petites dépenses.

L'annexe du programme prévisionnel est entièrement consacré au programme d'évaluation des différents dispositifs qui pour la plupart recoupent les questions évaluatives reprises dans l'évaluation des CUCS de Guyane.

Les trois premiers sont:

- le dispositif PRE
- les ASV
- le développement économique

D'autres programmes plus thématiques recoupent l'évaluation des CUCS de Guyane ou des interventions du Centre de Ressources:

- les Adultes Relais
- le lien social
- la lutte contre les discriminations
- la prévention de la délinquance

- Un(e) chargé de mission opérations et aménagement

### Ville de Cayenne- Projet de Réussite Educatif

- Coordinateur(trice) du dispositif (remplacement pour congé de maternité)

Offres complètes sur le site du Centre, rubrique "offres d'emploi": <http://www.crpv-guyane.org>

### EN LIGNE

#### Pratique :

Les Portraits de Territoires CUCS

#### Etude :

Le fonctionnement du dispositif "Adultes-relais" en Guyane

### Appel à Projet : Désenclavement - transports et qualité de service

Cet appel à projets vise à générer une nouvelle dynamique de déplacement qui aide les populations des quartiers à accéder à l'emploi.

Il incitera les acteurs (autorités organisatrices de transport, collectivités, associations, employeurs, ...) à mettre en œuvre des solutions qui complètent l'offre classique de transport et répondent aux besoins spécifiques des habitants.

L'Etat apportera ainsi son soutien à 40 projets permettant d'agir sur les différents registres de la mobilité : création ou amélioration de services de transport public régulier ou à la demande, mise en place de centrales de mobilité, actions d'accompagnement auprès de différents publics ou réalisation d'aménagements de proximité nécessaires à la qualité des déplacements.

[L'appel à Projet.](#)

### Modification du régime d'exonérations de cotisations sociales patronales dans les ZFU

L'article 190 de la loi de finances pour 2009 prévoit la modification du régime d'exonérations de cotisations sociales patronales dans les ZFU. Il a été en effet décidé de concentrer ces exonérations sociales sur les salaires les moins élevés (moins de 2,4 SMIC en 2009).

Un projet de décret détaillant les modalités de calcul et d'application de ce dispositif modifié est en cours d'élaboration par la Direction de Sécurité sociale.

[Loi-n° 2008-1425 du 27 décembre 2008](#)

## GUYANE

### Les collectivités territoriales s'intéressent de plus en plus à l'insertion par l'activité économique

Après des débuts prometteurs dans les années 90, la place des structures d'insertion dans le paysage économique de la Guyane s'était amenuisée.

Le Grenelle de l'Insertion avait fait le constat que depuis plusieurs années, les collectivités territoriales de Guyane s'étaient quelque peu détournées du secteur de l'insertion par l'activité économique.

Depuis deux ou trois ans, le secteur est à nouveau en pleine expansion. Les collectivités territoriales se sont repositionnées comme partenaires privilégiés, s'appuyant sur la Politique de la Ville qui fait de l'Insertion par l'activité économique l'un des piliers du développement économique des quartiers.

Ainsi, deux nouveaux exemples (après ceux de Saint-Laurent et Kourou) viennent illustrer cette situation de renouveau :

- la création d'AMIES à Matoury
- la création de la Régie de Quartier de Rémire-Montjoly

La première de ces structures portera deux chantiers d'insertion durant l'année 2009 employant une douzaine de personnes à temps partiel. L'un sera axé sur le lien social et la prévention de la délinquance, l'autre sur l'apprentissage des gestes techniques (batiment, mécanique etc.) en lien avec les services techniques de la ville de Matoury.

Cette structure, qui pourrait préfigurer une Régie de Quartier, est constituée de façon à être opérateur pour une partie des objectifs contenus dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La Régie de Quartier de Rémire-Montjoly illustre le rapprochement entre collectivité et secteur de l'IAE puisqu'elle associe au sein de son conseil d'administration la ville, le bailleur et les habitants.

Elle se fixe pour objectifs de développer en phase de démarrage 3 activités :

- L'entretien d'espaces verts
- Le nettoyage
- La surveillance des abords des écoles

### La Régie de Quartier :

Une Régie de quartier naît de la volonté de recréer ou renforcer le lien social et d'inventer de nouveaux modes de gestion urbaine.

Constituée sous forme associative, la Régie se compose de la Collectivité locale, du bailleur social et de représentants d'habitants.

Sur le plan économique, elle conduit des activités marchandes viables aux conditions de prix du marché (entretiens, petite maintenance immobilière, gestion des encombrants, remplacement de gardiens, etc), des activités non marchandes présentant un caractère d'utilité sociale (accueil des nouveaux arrivants, écrivain public, activité de médiation...).

Pour que ces actions trouvent un sens, celles-ci doivent se rapporter à des territoires circonscrits à forte connotation identitaire et forte implication des habitants.

Rappelons enfin que la Régie de Quartier est un label propriété du Comité National de Liaison des Régies de Quartier:

<http://www.cnlrq.org/>

### Naissance d'une cellule locale d'observation de la délinquance à Cayenne

Afin de couvrir ses besoins d'informations localisées en matière de sécurité, la Ville de Cayenne a souhaité mettre en place une Cellule locale d'Observation de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance.

En lien avec les formes urbaines et les principaux traits sociodémographiques des quartiers, un des objectifs principaux de ce dispositif d'observation est d'appréhender le niveau d'insécurité dans les différents territoires communaux, afin de cibler au mieux les périmètres et le contenu des interventions.

A ce titre, la Cellule compte mobiliser de nombreuses sources de données auprès de différents producteurs : la Police Nationale, le Parquet, les bailleurs sociaux, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Police Municipale ou encore l'Education Nationale.

L'Observatoire Local des Territoires, porté par le Centre de Ressources, sera le partenaire privilégié de la Cellule en apportant les méthodes et les outils nécessaires au traitement et à l'analyse des données disponibles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif, un premier pas a été franchi le 9 janvier 2009 avec la signature d'une convention tripartite entre la Mairie de Cayenne, la Direction Départementale de la Sécurité Publique et le Centre de Ressources.

Cette convention vise à définir les modalités de partenariat pour l'exploitation et la diffusion des données de l'Etat 4001 permettant la réalisation d'une cartographie des faits constatés de délinquance à l'échelle des quartiers.

**L'Etat 4001** est une source administrative relevant les faits constatés (crimes et délits) par les services de police, c'est-à-dire les crimes ou délits portés à la connaissance de ces services ou découverts par ceux-ci. Elle concerne exclusivement les faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet.

Si vous souhaitez vous désabonner, il vous suffit de demander votre radiation à l'adresse suivante : [remi.centre-ville@orange.fr](mailto:remi.centre-ville@orange.fr)